

Rapport comité sociétal 2024 - pour l'année 2023

Table des Matières

1. Membres du comité sociétal:	1
2. Rappel mission du comité sociétal	1
3. Révision de comptes :	1
4. Avis sur d'autres enjeux liés aux valeurs	4
4.1 Gouvernance	4
4.2. Contribution économique de ses membres (marges et bénéfices)	5
4.3 Coopération entre les coopératives - promotion de circuits courts	6
4.4 Accès à l'alimentation - Engagement envers la communauté	7

1. Membres du comité sociétal:

André Degand, Axel Godin, Francesca Monteverdi, Olivier Demaret

2. Rappel mission du comité sociétal

Le comité sociétal veille au respect de la finalité sociale, des principes de fonctionnement participatif ainsi qu'à la bonne gestion des comptes et des ressources financières. Chaque année le CS contrôle de la bonne tenue des comptes de la coopérative et réalise un rapport sur les finalités et les valeurs de la BEES.

3. Révision de comptes :

Commentaires et réflexions sur le compte de résultats 2023 émis par le Comité Sociétal

Le **résultat de cette année 2023 est très positif** grâce à une hausse du chiffre d'affaires et des charges en diminution.

Vous avez prévu de faire **2 provisions** qui remettent le résultat à un niveau plus « normal » pour une coopérative dont le but n'est pas de faire du profit.

Remarques du CS : Nous supposons que vous avez bien prévu que la décision d'acter ces 2 provisions sera bien une décision de l'AG ?

Chiffre d'affaires : une hausse de 22% par rapport aux 2 années précédentes alors que l'index des prix de détail a progressé de 16% pendant la même période, ce qui réduit la hausse du C.A. à 6% en euros constants. C'est toutefois une très belle évolution : nous progressons plus vite que l'inflation.

Remarques du CS par rapport à l'**augmentation de la gamme de produits** : Est-ce toujours bien nécessaire, sachant qu'il y a parfois des invendus à « solder » (avec perte ?). Les stocks dormants mobilisent aussi de la place et de l'argent.

La marge brute (différence entre les ventes et les achats) dégage de **fortes liquidités** (alors que la marge de vente reste constante). Nous sommes clairement bien au-delà du break-even, d'autant plus que les charges ont été en forte diminution. Mais il est clair que ces charges risquent encore de fluctuer (vers la hausse) les années qui viennent.

Concernant le résultat d'exploitation :

- Poste 60/9 variation de **stock** -
Question du CS : d'où vient l'augmentation des stocks ? dans quel genre de produits ? conséquences au niveau de la gestion de ceux-ci ? Voir remarque plus haut sur les stocks dormants et la difficulté de devoir gérer trop de référence.
- Poste 610400 dans les services et biens divers – poste **énergie** : diminution de 58% de ce poste par rapport à 2022 (soit 31.509 €)
Question du CS : Des choses ont-elles été mises en place pour mieux gérer ces consommations d'énergie dans le futur, car les coûts des énergies risquent à tout moment de repartir à la hausse (il y avait entre autres la problématique des groupes frigo situés au sous-sol et mal aérés)
- Poste 61321 honoraires **informatiques** - ici aussi, une réduction significative qui passe de 20.077 à 5.395 € soit un progrès de 14.682 €,
Remarque du CS ? Il s'agissait des frais de la nouvelle version de ODOO pour les 2 années précédentes ? Comment risquent d'évoluer ces coûts dans le futur ?
- Poste 62 **rémunérations** - un poste très important où on note aussi une « amélioration » de 8% (soit 36.1498 €) alors que l'on devrait s'attendre à une augmentation en 2023.
Remarque du CS : Comment l'évolution de ces coûts est-elle envisagée (nombre d'ETP/subsides spécifiques ?)

- Poste 623130 – frais de **déplacement** en diminution de 39%,
Remarque du CS : que couvre ce poste (même s'il est assez marginal) ?

Résultats financiers - augmentation du résultat positif de 22% qui passe de 12.385 € à 15.168 €.

Remarques du CS :

- Poste 757000 - escomptes obtenus en amélioration de 1.908 € : de quoi s'agit-il ? Escomptes faites par certains fournisseurs ?
- Poste 650100 et 650200 – charges des dettes(CREDAL, Triodos) : un progrès de 6.801 € qui s'explique probablement par des remboursements d'emprunts –
Pour diminuer ce poste le remboursement prématuré de la dette n'avait pas été envisagé en privilégiant les « placements » vu les coûts engendrés par un remboursement.
- Poste 655001 Frais Visa, MC, Maestro – passent de 6841 à 11.573 € : d'où provient cette augmentation de 4.732 € ?
VISA et Mastercard ont été fusionnés avec Maestro. L'utilisation des cartes de crédit donne des charges plus importantes que pour Bancontact... Il conviendrait de continuer à inciter les gens à ne pas utiliser leurs cartes de crédit !!!

Les 2 provisions :

- Pour passif social : rien à redire
- Pour le bâtiment : on ne sait toujours pas à combien sera mis en vente le garage le jour où le propriétaire prendra la décision de le vendre. Mais nous trouvons bien de provisionner ce montant en cette période de « vaches grasses ». Question : que va-t-on faire de ces liquidités ? A décider où ?

Par rapport à la marge très positive réalisée par les ventes, plusieurs options (liste non exhaustive) peuvent être envisagées :

- Garder de la trésorerie pour les coups durs du futur (ce que nous faisons actuellement)

- Diminuer la marge de vente (les 20%) pour rendre les prix plus attractifs et permettre ainsi à d'autres tranches de la population d'accéder au magasin (mais les coopérateurs d'aujourd'hui en bénéficieraient tous aussi)
- Permettre l'accès du magasin à des populations démunies, style de ce qui est fait via le CPAS (sommes nous outillés en interne pour choisir les personnes ? A réaliser avec un partenaire tiers)
- Activer d'autres projets ?

4. Avis sur d'autres enjeux liés aux valeurs

4.1 Gouvernance

Le Comité Sociétal (CS) a contribué à définir le **nouveau cadre de Gouvernance** au sein de la BEES (nouveau ROI adopté en fin 2023 en AG). Celui-ci définit différentes modalités de participation des coopérateurs, avec plus de flexibilité (Assemblées tirées au sort, sondage, participation de coopérateurs tirés au sort au CC, ...).

La participation des coopérateurs.trices aux processus décisionnels de la BEES demeure un enjeu majeur pour lequel une marge de progression demeure.

Le comité sociétal **encourage la mise en œuvre concrète de ces nouvelles modalités**. Pour l'instant, un seul sondage a été réalisé sur l'ouverture du magasin aux non-membres entre juillet et août. En 2024, le groupe de participation va utiliser cette nouvelle gouvernance afin de traiter la question de la mise à disposition gratuite d'emballage à usage unique (les sacs en papier pour le vrac).

Le CS a demandé à :

- améliorer le traitement des **suggestions produits** que les membres peuvent faire via le formulaire online
- ce qu'un feedback soit fourni par newsletter concernant les résultats du **sondage sur l'ouverture du magasin aux non-membres**.
- ce que la rédaction du "**guide du sondage**" prévu par cette nouvelle gouvernance soit une priorité

En 2024, Le CS souhaiterait:

- continuer à encourager la participation aux décisions des coopérateurs.eurs via les sondages, tirage au sort, etc
- analyser l'évolution du nombre de coopérateurs.trices et des infos dont on dispose à leur sujet (shifters réguliers/ volants , communes, h/f, âges, autres?)

4.2. Contribution économique de ses membres (marges et bénéfices)

Le Comité Sociétal (CS) a remis au Comité de Coordination (CC) une recommandation :

- o afin de **réduire la mise à disposition d'emballages à usage unique** (les sacs en papier pour le vrac), car le CS y voit une tension avec la finalité de la BEES qui vise à la réduction des emballages alimentaires.

Le CC a décidé de mandater le groupe participation sur cette question.

- o afin d'aligner d'**appliquer la marge haute (25%) que prélève BEES sur les produits congelés**, pour l'aligner sur les produits du frigo ; et vu la consommation importante d'électricité du congélateur (évaluation approximative : 200€/mois d'électricité pour le congélateur en 2023 et le congélateur nous rapport environs 600-700€/mois).

Le CC a indiqué dans son plan d'action que la question de la **formation des marges** doit être discutée de manière plus large.

- o début 2024, concernant **l'utilisation des bénéfices cumulés** dans le cadre d'une décision d'investir une partie des bénéfices dans des organismes financiers, le CS s'est posé les questions suivantes quant à ces bénéfices cumulés :

1. si on accumule les bénéfices, les marges ne sont-elles pas trop élevées ? Diminuer les marges permettrait un accès au magasin à des personnes avec moins de ressources (par exemple avec des actions spécifiques pour ce type de personnes - à faire idéalement avec un organisme tiers ?)
2. faut il des provisions pour ces investissements (achat garage?) comme proposé dans les comptes 2023

3. aider les organisations partenaires/similaires directement et/ou indirectement
 - a. Directement, on pourrait aider en finançant un fonds de solidarité interne / aider les maraîchers (prêt) /
 - b. Indirectement, via Credal via un fonds sur la thématique alimentaire.
4. L'investissement en banque doit être la dernière option et cela doit être dirigé vers l'objet social. Et si investissement en banque, cela doit être avec un capital garanti et à court terme.

Le CC a décidé de placer 100k chez fin common, rendement 1,5% net, pour 36 mois (mais on peut récupérer avant) et 300k chez triodos, Rendement 2,04% net, en compte à terme de 1 an.

4.3 Coopération entre les coopératives - promotion de circuits courts

BEES coop met en œuvre des pratiques d'achats visant à favoriser les circuits courts en réduisant les intermédiaires. Cela se concrétise notamment dans l'approvisionnement en fruits et légumes, représentant 20% des achats en 2023. BEES coop a mis en place un plan de cultures en collaboration avec des maraîchers belges (Coopérative Bio de Hesbaye, De Groentelaar, Montaval), permettant ainsi aux agriculteurs de prévoir les volumes d'achats et d'assurer un revenu stable à des prix convenus par les producteurs. Cette approche collaborative évite la mise en concurrence et crée un lien de confiance avec les fournisseurs. Le Comité Sociétal envisage d'interroger les maraîchers afin d'avoir un retour sur le plan de cultures depuis sa mise en œuvre.

Dans le souci de soutenir les producteurs, BEES coop a ouvert ses portes au grand public pour écouler les surplus agricoles pendant le mois d'août 2023. Cependant, cette initiative a suscité des interrogations, le soutien aux producteurs n'est pas évident, car de nouveaux clients pourraient acheter toute l'offre de BEES. L'augmentation du chiffre d'affaires de BEES justifie-t-elle un impact positif sur les maraîchers ? Les maraîchers n'ont pas constaté de changements significatifs, mais le faible taux de réponse limite les conclusions. D'après le chiffre d'affaires effectué sur ce mois d'ouverture à tous, on peut conclure que la part de fruits et légumes dans le panier n'est pas significativement différente d'un autre mois (les ventes maraîchers font un peu plus de 8% des ventes aux "nouveaux clients"). Globalement, l'initiative est bien perçue et permet de faire connaître BEES sans trop impacter le temps de travail des salariés. On note l'impact positif de cette action sur la popularité de notre supermarché et le recrutement de nouveaux membres.

Cependant, on observe une forte dépendance de BEES à l'égard de Biofresh, le plus gros grossiste belge de produits bio, représentant 30% du chiffre d'affaires du supermarché. Bien que le nombre de coopératives fournissant BEES en fruits et légumes ait légèrement augmenté, la croissance semble s'essouffler. Le CS recommande l'élaboration d'une stratégie pour diminuer la dépendance envers ce fournisseur.

4.4 Accès à l'alimentation - Engagement envers la communauté

Pendant l'année 2023 BEES coop a conduit un excellent travail pour enlever les freins *sociales et économiques* d'accès au supermarché coopératif. En lien avec le CPAS et l'épicerie sociale Episol, BEES coop a lancé un projet pour rapprocher à l'alimentation durable les populations les plus précaires. Le dispositif de sécurité sociale de l'alimentation a permis à 70 personnes issus de l'aide alimentaire de se nourrir avec de produits frais et de saison et de pouvoir rejoindre la famille de BEES coop Avec 150 euros accrédités sur leur solde chaque mois ces nouveaux coopérateurs ont pu retrouver les goûts de fruits et légumes de qualité, reconstruire de lien sociaux et apprendre de nouvelles compétences. Les personnes retrouvent le luxe de choisir leur alimentation, ils partagent le plaisir de se nourrir avec les enfants, qui découvrent un nouveau magasin, et dans les ateliers cuisines ou ils s'apprennent de nouvelles recettes. BEES coop ouvre son magasin a un nouveau public et met son inclusivité à l'épreuve. Les retour de bénéficiaires est extrêmement positif et le supermarché a fait preuve d'être capable d'accueil sans jugement. Le retour de coopérateurs et salariés sur le dispositif a été évalué parmi un sondage mais la diffusion était restreinte afin d'exposer les bénéficiaires. Le CS se réserve la possibilité d'aller un peu plus loin.

Ici le lien vers le rapport d'évaluation du projet BEES-CPAS de schaarbeek et Episol : <https://drive.google.com/drive/folders/1-0ytUY-LCKsJCE63yUToPrIarBfkPq2k>